EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2e séance du mardi 12 septembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/30 de la Municipalité, du 8 juin 2023 ;

- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 556'000.-, destiné à l'acquisition d'une nouvelle génératrice ainsi qu'à la mise en conformité des différents tableaux électriques ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de CHF 111'200.- par le budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de protection et sauve-tage, rubrique 18.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 18.390 les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi douze septembre deux mille vingt-trois.

Le président :

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE - CANTON DE VAUD - LIBERTÉ ET PATRIE

Le secrétaire :